

**Lutte contre les discriminations :
Mérignac distinguée pour son plan de formation des agents municipaux**

La Ville de Mérignac a été distinguée lors des 12èmes Rencontres Internationales de la Diversité dans la catégorie "Démarche transversale et continue" pour son action de formation auprès de son personnel municipal et des élus. Remise des trophées le jeudi 29 septembre, à l'ESC La Rochelle.

Organisés par le Groupe Sup de Co La Rochelle dans le cadre de la Chaire Diversité, Pratiques, Métiers et Modèles en Devenir, en partenariat avec l'association Les Défis de la Diversité et l'Association Française des Managers de la Diversité (AFMD), les Trophées RID 2016 récompensent les entreprises et organisations qui initient et déploient des démarches de formation réfléchies et pérennes en matière de non-discrimination et de promotion de la diversité. Mérignac a été distinguée pour « Le rôle de la formation dans la gestion de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité ».

Depuis plusieurs années, la Ville de Mérignac s'est engagée de manière volontariste dans la lutte contre les discriminations de toutes sortes, et pour la promotion de l'égalité et de la diversité. C'est ainsi que la Ville a notamment signé la Charte de la Diversité, ainsi que la Charte ville – handicap.

Il est apparu important que le personnel municipal soit associé à ces questions, et soit en phase avec les actions municipales dans ces domaines. Depuis 2009 la Ville de Mérignac a impulsé un plan de formation de grande ampleur sur la prévention des discriminations.

De manière inclusive, ce plan concerne l'ensemble des agents de la Mairie et du Centre communal d'action sociale (CCAS), ce qui représente un effectif de 1 035 salariés en 2016. Dans un souci d'exemplarité, l'ensemble des élus municipaux a également été sollicité pour participer à un séminaire spécifique sur les discriminations.

L'objectif principal de cette formation est d'appliquer le principe de non-discrimination dans le cadre de l'exercice des fonctions, dans le respect de la législation, mais aussi dans les relations avec les collègues de travail au sein de la collectivité. Cette formation d'une durée de 7 heures permet d'expliquer aux salariés les actes ou les réflexions ayant un caractère discriminatoire (au regard des 21 critères définis par la loi), et leur faire prendre conscience que le fait de discriminer peut être inconscient, voire découler d'une bonne intention. La seconde étape consiste à engager la réflexion sur les bonnes pratiques professionnelles pour lutter contre les discriminations, à tous les niveaux de fonction. Enfin, Mérignac souhaite à travers ce plan de formation promouvoir la diversité comme une richesse, et non comme une menace.

Outre son efficacité, le jury a souligné plusieurs points forts dans cette démarche : la volonté et l'implication des élus municipaux, l'engagement des managers, la qualité du formateur par ailleurs professeur de philosophie à la Sorbonne.

A l'heure actuelle 833 agents ont été formés (en 71 sessions), soit environ 80 % de l'effectif total. Environ 40 élus ont participé à un séminaire. Un prolongement a été mis en place en 2015 et 2016, axé sur les problématiques liées au handicap : l'ensemble des agents a participé à une demi-journée de formation-sensibilisation sur ce thème (40 sessions organisées entre septembre 2015 et septembre 2016).

En 2017 les thèmes de la diversité et des discriminations feront partie du nouveau Plan de formation en cours de préparation, afin de continuer à s'approcher du taux de 100 % pour la formation du personnel municipal.

Mérignac participe également à la Quinzaine de l'Égalité, de la Diversité et de la Citoyenneté du 26 septembre au 15 octobre 2016.

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69

v.bougant@merignac.com